Pour en savoir plus

- **Je vais sur le site www.info-acs.fr**
  - Je peux vérifier si j'ai le droit à l'ACS grâce à **un simulateur**
  - Je peux trouver l'offre qui me convient le mieux grâce à **un comparateur d'offres**
  - Je peux télécharger **le dossier de demande**

ou

- **J'appelle le 0811 365 364 * ou je me rends à ma caisse d'assurance maladie**

* Coût d'un appel local sauf surcoût imposé par certains opérateurs
Du lundi au vendredi de 8 h. à 17 h.

JE SUIS DÉJÀ BÉNÉFICIAIRE DE L'ACS ?

À compter du 1er juillet 2015, l'ACS évolue : à la fin de mon contrat, je devrai choisir une complémentaire santé parmi une liste d'offres sélectionnées par l'État pour leur bon rapport qualité/prix.

Avant la fin de mon contrat actuel, ma complémentaire santé m'informera des démarches que j'aurai à accomplir.

Je peux consulter la liste des complémentaires santé auxquelles j'ai désormais accès sur **www.info-acs.fr** ou auprès de ma caisse d'assurance maladie.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

l'Assurance Maladie

acs
www.info-acs.fr

meanings

L'Aide au paiement d'une Complémentaire Santé

Mes revenus sont modestes ? L'État m'aide à payer ma complémentaire santé

Suis-je concerné(e) ?

Oui, si mes revenus mensuels* sont compris :

entre 721 € et 973 € par mois (foyer d'une personne)	entre 974 € et 1459 € par mois (foyer de deux personnes)	entre 1460 € et 1751 € par mois (foyer de trois personnes)

Si mes revenus sont inférieurs à ces montants, je peux bénéficier de la CMU-Complémentaire

** Plafonds applicables en Métropole*

L'ACS, qu'est-ce que c'est ?

Un chèque pour m'aider à payer une complémentaire santé

Moins de 16 ans	de 16 à 49 ans	de 50 à 59 ans	60 ans et plus
100 €/an	**200 €/an**	**350 €/an**	**550 €/an**

Des offres de complémentaires santé, qui ont été spécialement sélectionnées pour moi pour leur bon rapport qualité/prix

Et en plus...

Je n'ai rien à payer chez le médecin

- Ma consultation est directement payée par ma caisse d'assurance maladie et ma complémentaire santé
- Mon médecin ne pratique pas de dépassement d'honoraire
- Je ne paie pas les franchises médicales et la participation forfaitaire de 1 €

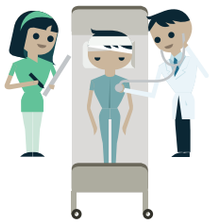

Je n'ai rien à payer à l'hôpital

- Mes frais d'hospitalisation sont payés par ma caisse d'assurance maladie et ma complémentaire santé

Je suis mieux remboursé(e) pour mes médicaments, mes lunettes et mes prothèses dentaires et auditives

J'ai droit à des réductions sur mes factures de gaz et d'électricité

Comment faire ma demande ?

1 Je remplis le dossier de demande

J'imprime le dossier sur le site **www.info-acs.fr**

ou

Je le demande à ma caisse d'assurance maladie qui peut m'aider à le remplir si besoin

2 J'envoie ou je dépose le dossier à ma caisse d'assurance maladie

3 Ma demande est acceptée

Je reçois un courrier avec mon chèque

Je choisis une complémentaire santé qui correspond à mes besoins de santé

Je peux consulter la liste des complémentaires santé sur le site **www.info-acs.fr** ou la demander à ma caisse d'assurance maladie

Je peux comparer l'ensemble des offres des complémentaires santé sur le site **www.info-acs.fr**

4 Je donne le chèque à la complémentaire santé que j'ai choisie

Exemples de réductions sur un an

Pour une personne seule de 25 ans

Coût contrat : 230 €
Montant aide : **200 €**
Reste à payer : **30 €**

Pour deux personnes de 45 ans avec deux enfants

Coût contrat : 1250 €
Montant aide : **600 €**
Reste à payer : **650 €**

Pour une personne de 75 ans

Coût contrat : 930 €
Montant aide : **550 €**
Reste à payer : **380 €**